

\$2000 EN PRIX

LES CONDITIONS DE NOTRE
GRAND CONCOURS D'ABONNEMENT
QUINZIEME ANNIVERSAIRE

**Le plus considérable qu'aucun journal agricole de
cette province n'ait encore organisé**

Lecteurs du **Bulletin de la Ferme**, veuillez lire attentivement comment vous pouvez devenir candidat à ce concours de recrutement, combien il vous sera facile de gagner un de nos magnifiques prix, dont l'utilité et le sens pratique sont incontestables. Conservez bien ce numéro pour référence, car la diversité des rubriques et l'abondance des matières nous mettront, dans l'impossibilité de répéter ces conditions.

Voici ces conditions des plus faciles

1. Deux casse-tête doivent être résolus. (Voir dans ce numéro annonce officielle du concours avec illustration des primes.) Ils sont très faciles. Avec un peu de patience et de réflexion, vous trouverez aisément les solutions justes.

Cent dollars, généreuse contribution de la **Coopérative Fédérée de Québec**, seront divisés en vingt prix de cinq dollars chacun. Ces prix seront tirés le 24 décembre entre les candidats qui auront adressé la réponse juste à l'un ou l'autre casse-tête et qui auront envoyé avec leur solution les noms de deux nouveaux abonnements avec paiement, soit \$2.00.

Les personnes qui résoudront les deux casse-tête et qui enverront les deux solutions accompagnées chacune de deux nouveaux abonnements auront droit à deux chances au tirage des vingt prix de cinq dollars.

Dans l'un ou l'autre cas, les points seront crédités aux candidats et ajoutés au total obtenu par chacun.

Plus tôt vous enverrez les solutions des casse-tête, plus vite vous recevrez les listes pour enregistrement des abonnements, enveloppes et numéros spécimen du journal, si vous en avez besoin.

Le concours commence aujourd'hui même et se continuera jusqu'au mois d'avril 1929. La date officielle de clôture sera annoncée alors.

Le concours est ouvert à tous les abonnés en règle avec le journal, c'est-à-dire dont l'abonnement est payé pour un an. Les personnes dont l'abonnement est expiré pourront participer au concours, pourvu qu'elles envoient leur renouvellement avec la solution des casse-tête et des nouveaux abonnements requis.

Chaque abonnement donne droit à un certain nombre de points, comptés comme suit:

| | |
|--|------------|
| Pour solution juste des deux casse-tête | 200 points |
| Pour solution juste d'un seul casse-tête | 100 " |
| A) Abonnement d'un an | 100 points |
| B) Abonnement de 2 ans | 150 " |
| C) Abonnement de 3 ans | 200 " |

Exemple: L'envoi des deux solutions justes avec quatre abonnements d'un an, payés, assurera au candidat 600 points. Nous ne pouvons compter les renouvellements.

Nos lecteurs voudront bien prendre note qu'il ne s'agit pas ici d'une simple loterie, mais bien d'un concours d'abonnements, fait dans le but de faire pénétrer le **Bulletin de la Ferme** dans le plus grand nombre possible de foyers ruraux. Donc, nous ne pourrions inscrire au concours qu'un seul abonnement par famille. Pour aucune considération nous ne permettrons à un concurrent de payer lui-même l'abonnement d'une autre personne ou d'abonner tous ceux qui habitent un même foyer. Ce serait tout à fait contraire à l'esprit de ce concours. Nous nous verrions obligés de rayer les noms de ceux qui violeraient ces conditions.

Les prix seront décernés, par ordre de valeur, aux personnes qui auront recruté le plus grand nombre d'abonnés.—Pas de tirage, excepté dans le cas d'égalité de points.

Les abonnements seront comptés chaque semaine, d'après les listes reçues le plus tard par le courrier du samedi matin. Un officier spécial sera chargé d'enregistrer la date de réception de chaque liste. Les abonnements qui nous parviendront après le samedi matin seront comptés pour la semaine suivante.

Une période de quinze jours devra être alloué pour l'enregistrement des noms des nouveaux souscripteurs sur les listes d'adresses du journal. C'est dire que le nouvel abonné n'aura nullement raison de s'inquiéter s'il ne reçoit pas son journal avant l'expiration de la quinzième journée après paiement de son abonnement au recruteur ou concurrent.

Les remises devront être faites par bon ou mandat postal. Nous n'accepterons aucun chèque, à moins qu'il ne soit accepté et fait payable au pair à Québec.

Nous ne pouvons accepter d'abonnements pris dans les villes, à moins que ce soit de personnes propriétaires ou locataires de fermes.

Un candidat peut cependant être un citadin, pourvu qu'il travaille à recruter des abonnements à la campagne.

Il est bien entendu qu'aucun membre de notre personnel ne pourra prendre part à ce concours.

Blancs d'abonnement—Nous adresserons sur demande des blancs de souscription pour abonnements.

Avis—Il n'est pas nécessaire d'attendre les listes d'abonnements pour commencer à travailler, nous accepterons vos propres listes en attendant que vous ayiez reçu celles que nous fournissons comme accommodation seulement.

Nous prions tous les candidats de bien inscrire lisiblement les nom, prénom et adresse postale des nouveaux abonnés, afin d'éviter toute erreur possible dans l'inscription des noms sur nos listes d'adresses.

**Notre objectif:
35,000 abonnés**

Avec votre bienveillant concours, lecteurs assidus du **Bulletin de la Ferme**, nous atteindrons facilement le but que nous nous sommes proposés. Les magnifiques prix que nous offrons valent un effort sérieux.

Partir en temps et travailler constamment n'a jamais nui à aucune entreprise. Nous vous conseillons de vous mettre à l'œuvre dès maintenant, aux ouvriers de la première heure et aux persévérants le succès sourira certainement.

A TOUS—BONNE CHANCE ET BON SUCCÈS

Important—N'oubliez pas d'adresser toute communication relative au concours à

PRIX DE L'ABONNEMENT: \$1.00 PAR ANNEE.

**Département du Concours
LE BULLETIN DE LA FERME, Ltée
Case 129 QUEBEC**

\$2000 EN PRIX

29

29

29